

Réunion d'information autour des compteurs Linky

Dinan / 17 novembre 2016

1. Sources d'information

S'informer & agir

Suivre l'actualité liée aux ondes EM >>> www.robindestoits.org

Association nationale œuvrant pour la sécurité sanitaire avec les technologies sans fil

The screenshot shows a web browser window with the URL <http://www.robindestoits.org/>. The page features a green header with the logo "ROBIN DES TOITS" and a navigation menu with items like "1. Pourquoi une alerte sanitaire ?" and "2. Comment agir ?". The main content area includes a "Bluetooth" article with the sub-header "Wi-Fi / Bluetooth / DECT : pourquoi c'est dangereux ? - désactiver le Wi-fi et informer vos voisins par une affichette". Other visible elements include a "Rechercher..." search bar, a "NEWSLETTER" sign-up box, and a "VRAI / FAUX" section about mobile phones and Wi-Fi. The page also has a sidebar with "Outils d'action" and "Mises en cause de l'expertise officielle" sections.

S'informer & agir

S'informer sur les ondes EM, fédérer les électro-sensibles >>> www.priartem.fr

Association pour rassembler, informer et agir sur les risques liés aux technologies EM

PRIARTEM - Pour une réglementation des antennes relais de téléphonie mobile

<https://www.priartem.fr/>

PRIARTEM Pour Rassembler, Informer et Agir sur les Risques liés aux Technologies ElectroMagnétiques

Espace documentaire | Contacter-nous | Inscription / Newsletter

Dossier en cours

- EHS : Plus de RAS à l'ARS
- Fronde LINKY, Agissons !

Priartem

- Qui sommes-nous ?
- Notre engagement
- Priartem vous aide
- Adhérer et soutenir
- Coordonnées
- Contact

- Les "Lettres de Priartem"
- Les Newsletters

Actualité

- Nationale
- Régionale

Thèmes

- Les antennes contestées
- L'hyperélectrosensibilité
- Le Linky
- Information scientifique
- L'expertise scientifique
- La gestion des risques
- Information technique
- La réglementation
- Les actions judiciaires
- Les chartes
- Nos grands programmes

Kit média

- Communiqués de presse
- Dossier de presse
- Galerie de photos
- Priartem et les médias

L'association P.R.I.A.R.T.E.M vous informe et vous soutient dans vos démarches et actions et agit auprès des instances publiques pour pour l'obtention de règles respectueuses des conditions de vie et de la santé de tous.

[Accueil](#) | [Actualité Nationale](#) | [Régionales](#) | [Par mots-clé](#)

Actualité Nationale

Courrier et communiqué de presse adressé à la médiatrice européenne
11 novembre 2016 - par Priartem et le Collectif des Electro-sensibles de France
Suite à la plainte des associations, la médiatrice européenne épingle le Conseil Economique et Social Européen...
» [Lire tout l'article...](#)

Rencontre annuelle du collectif
9 novembre 2016 - par Priartem et le Collectif des Electro-sensibles de France
Le samedi 3 septembre dernier, s'est tenue notre rencontre annuelle en forêt de Rambouillet.
» [Lire tout l'article...](#)

Victimes des ondes électromagnétiques : État d'urgence sanitaire
2 septembre 2016 - par Le Collectif des Electro-sensibles de France
Bientôt des milliers de Français assignés à résidence pour raison de santé ? * Rassemblement des électrosensibles samedi 3 septembre
Point info-presse sur place à 11 heures 30
» [Lire tout l'article...](#)

» [Voir tous les articles de cette rubrique](#)

Actualité Régionale

[Ile-de-France](#) • [Seine-Saint-Denis](#) • [Noisy-le-Sec](#)
Noisy-le-Sec : Rencontre Collectif Anti-Linky
7 novembre 2016 - par Collectif
Rencontre Collectif Anti-Linky, salle Charlie Chaplin, 34 rue Moissan, 93130 Noisy Le Sec, Jeudi 10/11 prochain à 19h, en présence de Priartem

DOSSIER LINKY DIS-MOI TOUT

http://wiki.priartem.fr/lib/exe/fetch.php/dossiers:compteurs:linky:note_priartem:linky_dis_moi_tout.pdf

LETTRES DE REFUS

<http://wiki.priartem.fr/doku.php/dossiers:compteurs:linky>

Nouveau

Film ONDES SCIENCE ET MANIGANCES

"URGENT - PETITION
"Sénateurs, réveillez-vous"

Déclaration du rapporteur de l'APCE : "Les indications de l'OMS confirment le danger potentiel des champs électromagnétiques"

Hyper-sensibilité électromagnétique : l'ANSES lance un Appel à Projet de Recherche

La Lettre de Priartem n°32

Le CIRC classe les radiofréquences comme potentiellement cancérogènes

Le WiFi en question

Nouvelle vidéo DISCONNECT (documentaire sur la nocivité des téléphones cellulaires)

Sortie du film en ligne : "Rexpoède, un ces

S'informer & agir

Suivre l'actualité liée aux compteurs communicants >>> <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Site de Stéphane Lhomme, conseiller municipal de Saint-Macaire (33490)

The screenshot shows a web browser window with the address <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>. The page content includes:

- Header:** "Les Communes peuvent **refuser** les compteurs communicants Linky, Gazpar, et **"eau"** !" with images of smart meters crossed out with red X's.
- Text:** "Pour recevoir nos informations, envoyez-nous une demande par [e-mail](#)"
- Statistics:** "289 communes recensées à ce jour (voir ci-dessous) nombre à comparer non aux 36 000 communes de France mais aux 500 [envahies](#) par Enedis".
- Links:** "Edito: [les raisons du refus](#)"
- Section 1:** "Mobilisations « anti-Linky » dans la France entière !" and "Le refus du Linky est facile dans 20 millions de logements en France !"
- Section 2:** "Procédures en justice administrative contre les délibérations municipales anti-Linky : le point juridique" (highlighted in yellow).
- Section 3:** "BIG DATA is watching you" and "La VRAIE explication du..." (partially visible).
- Footer:** A preview of a JDN article titled "Enedis est un opérateur big data qui gèrera bientôt 35 millions de capteurs".

S'informer & agir

Suivre l'actualité liée aux compteurs Linky >>> www.santepublique-editions.fr/

Site d'Annie Lobé, journaliste

The screenshot shows a web browser window with the URL <http://www.santepublique-editions.fr/>. The page features a header with the site's logo and a navigation menu. A prominent quote by Jean Jaurès is displayed. A red-bordered box highlights a specific article link. The main content area lists various news items and resources, each with a small icon and a title. Red arrows point to several of these items.

SantéPublique éditions Annie Lobé Sabine Campion, le site officiel

Le courage, c'est de rechercher la vérité et de la dire. — Jean Jaurès

LETTRE RÉPONSE à celle d'ErDF aux maires

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/examen-lettre-de-pierre-monloubou-ERDF-aux-maires.pdf>

r votre propre vie, autant que notre planète. Grâce à la connaissance issue des i

Cliquez [ici](#) pour un affichage correct du site

Voir toutes nos actualités : Projection du film Les nouveaux loups du web : lundi 21 novembre 20h30 au cinéma Le Méliès, Montreuil

Dîner débat 26 novembre / Stop Linky Montreuil / Nouvelle lettre au maire / Nouveau tract / Verrous sur placards : un Parisien passe aux actes / Incendies Tarn / Bretagne : pannes et appareils grillés / Cahiers de doléances / Consultation Naturopathie 10 décembre / Emission radio 15 septembre / Enregistrement audio Grande réunion / Enquête Linky / Sommation par huissier pour compteur extérieur / Lettre de refus pour compteur intérieur

- Kit complet de lutte contre Linky**
Modèles de lettres de refus
Sommation par huissier
- 289 communes refusent le Linky**
Ce que les Villes doivent savoir
- Les délibérations sont légales**
Analyse juridique de la note Ravetto
Examen de la lettre de P Monloubou
- Lettre et mail à votre maire**
sur le défaut d'assurance du Linky,
Mise à jour le 10 juillet 2016
- Article d'Alternative Santé**
Pourquoi il faut refuser le Linky
- Linky Pourquoi dire Non !**
L'essentiel de l'enquête
Questions et réponses
- Grande Réunion Contre Linky**
le jeudi 8 septembre 18h, Montreuil
Écouter l'enregistrement audio
- Alerte incendie - Tarn !**
Interview de Cyril Charles
Film de Brian Thiersen
- ERDF/ENEDIS reconnaît**
8 incendies en 2010-2011
Mensonges aux maires
B Lassus ment à JJ Bourdin
- Article Alerte Linky**
Un fiasco technique, industriel, financier et sanitaire
- Comment refuser**
Sommation par huissier
Affiche interdiction d'entrer
- Exposé débat**
Le samedi 26 novembre 2016
à 19 h à Paris
- Pétition contre Linky**
Par mail et lettres à 4 ministres
et à François Hollande
- ERDF/ENEDIS**
Lettre de refus et
sommation de ne pas faire
- EDF exclue du CAC 40**
les marchés sanctionnent la
stratégie surréaliste du groupe

S'informer & agir

Connaître la position d'experts indépendants >>> www.criirem.org

Site du Criirem : seul centre de recherche indépendant au sujet des mesures de champs EM

(riirem) ACCUEIL ANTENNES RELAIS TÉLÉPHONE MOBILE LIGNES & TRANSFORMATEURS LE CRIIREM ELECTROSENSIBILITÉ EMETTEURS DIVERS SOUTIEN ADHÉSION CONTACT

Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques

? Répondre à vos interrogations

- Je suis à proximité d'une antenne relais, [Dois-je m'en inquiéter ?](#)
- Je suis proche d'un transformateur ou d'une ligne

📢 Informer de façon claire et objective

- [Procéder à une évaluation des risques liés aux ondes électromagnétiques.](#)
- Réaliser et diffuser des enquêtes statistiques pour aider les élus

🛡️ Proposer des solutions adaptées

- [Accompagner des stratégies de gestion des risques applicables en limitant l'exposition aux divers rayonnements.](#)
- Promouvoir des protocoles de

👥 Accompagner des actions indépendantes

- [Accompagner et conseiller les riverains, les élus, les institutions et les entreprises dans des démarches préventives.](#)

2. Conséquences de la technologie utilisée par le Linky

Conséquences de la technologie du Linky

Au niveau

- financier >>> coût pour les clients
- environnemental >>> gaspillage énergétique
- pratique >>> électricité domestique, risques technologiques
- éthique >>> vie privée
- sanitaire >>> rayonnement CPL + GPRS
(détaillé dans le chapitre suivant)

»»» Question financière

Directive européenne : au moins 80% des clients seront équipés de systèmes intelligents de mesure d'ici 2020 si la mise en place de compteurs intelligents donne lieu à une évaluation -économique - favorable.

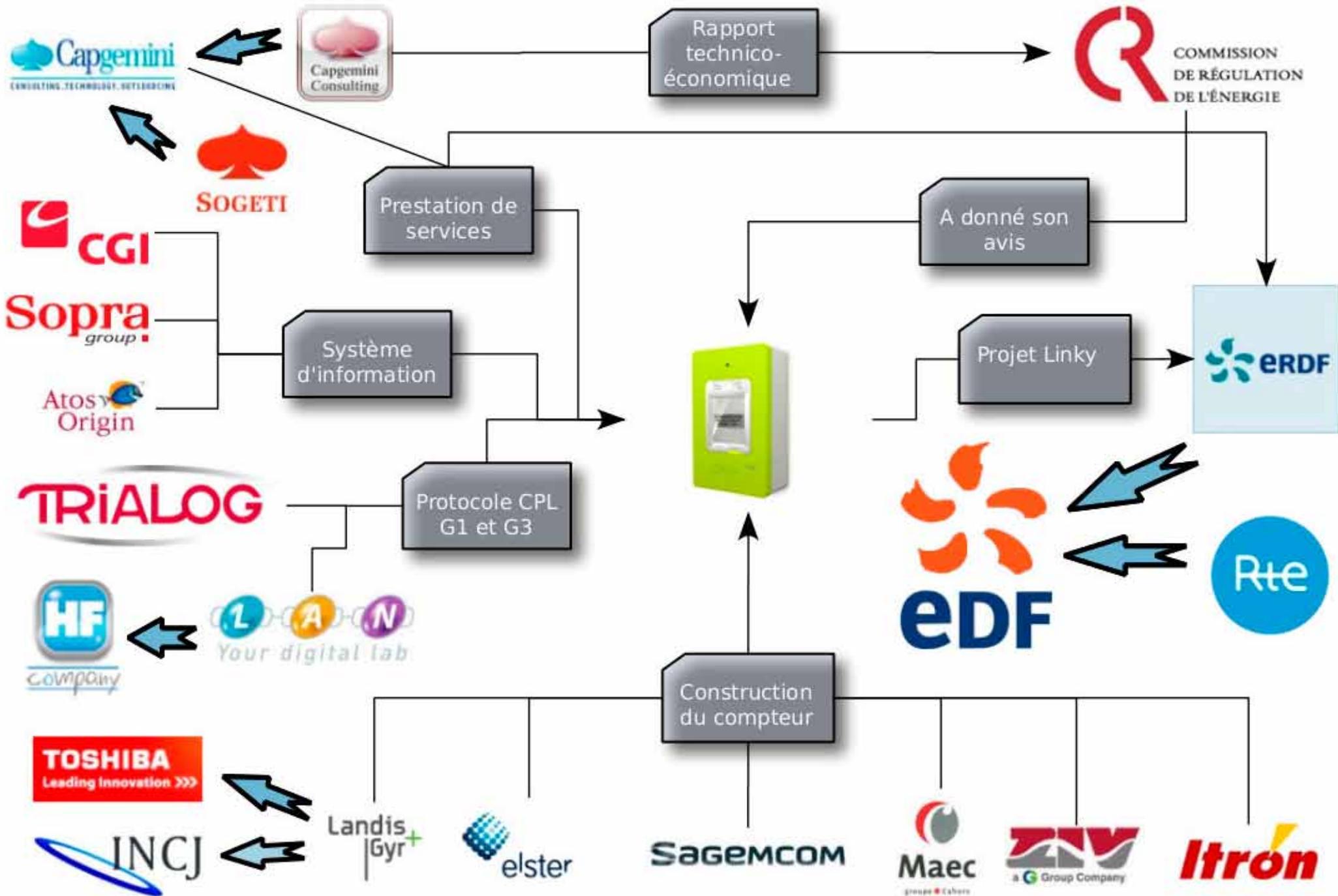
Or l'Allemagne a finalement jugé que ce n'était pas économiquement rentable, donc ne le fera que pour les gros clients institutionnels.

La Belgique a renoncé au déploiement généralisé, étude disant «on peut se demander si l'investissement de 4,5 milliards d'euros pour une économie de moins de 1% est justifié d'un pt de vue environnemental et économique.»

-> en France, décision sur la base d'une étude de départ controversée, faite par Capgemini en 2007 = contexte ancien + estimations à la louche + présente diverses technologies sans expliquer le choix du CPL -> il n'y avait aucune obligation du CPL: choix de ne pas utiliser adsl, réseau ethernet ou fibre optique car sinon partage avec Orange.

Cour des comptes en fev 2015 : «le succès du projet Linky reste suspendu à des perspectives financières fragiles» -> il y a fort à parier que si pas assez rentable, l'usager verra ses taxes augmenter.

Durée de vie du compteur surévaluée : Erdf affirme 20 ans, or l'étude de 2007 dit 15 ans pour les compteurs, 10 pour les concentrateurs, et pas de prise en compte du renouvellement du matériel 2e génération dans l'analyse financière !



Quel coût pour l'utilisateur ?

- abonnement puissance électrique : les compteurs actuels supportent de petits dépassements de fréquence, a priori pas le Linky → **souscrire abonnement supérieur** est parfois nécessaire
- répercussions sur facture : **mesure de la puissance apparente et pas de la puissance réactive**, donc appareils à moteur verront leur conso augmentée de 15 à 20%.

»» Question environnementale : gaspillage énergétique

- l'Ademe a calculé en 2015 que **le déploiement de Linky sera très énergivore**

Compteurs noirs mécaniques = 0 conso, compteurs bleus = un peu, Linky = bien plus.
→ augmentation de la conso élec annuelle de **0,5 TWh = 1 mois de réacteur nucléaire de 900MW = conso de 500 000 foyers par an**, **Data center** inclus, très énergivores eux aussi.

- **recyclage des compteurs** en parfait état de marche, **faits pour durer 60 ans** = irresponsable ! (et censé être fait par des entreprises de réinsertion, or à Lyon = Véolia et Sita-Suez !)

- champs EM (cf. plus loin)

»» Risques technologiques / sécurité électrique domestique

- **assurances se dédouanent** des risques liés aux rayonnements EM et EDF aussi (or chaque année, 80 000 incendies d'origine électrique)
- pose faite par prestataires non électriciens formés en 20h avec prime à la pose (environ 10 par jour) -> **risques de mauvaise installation**
- **passages en force** signalés
- **inadéquation matériel et fréquences**
- incompatibilité avec appareils ou réseau ancien car nb bâtiments pas assez sécurisés, or **pas de diagnostic préalable**
- > pb avec domotique, risques de panne, d'endommagement d'appareils, d'incendie (ex. du Canada + incendies récents dans le Tarn)
- > nb ses pannes d'appareil déjà constatées chez des particuliers en France (ordis, TV)
- > compteur susceptible de provoquer plus de **«points chauds» à cause des harmoniques des fréquences du CPL** («effet Joule»)

»» Risques éthiques : vie privée

- Possibilité de **connaître en tps réel la conso de chaque foyer et de chaque appareil** (qui créent une «signature» repérable qd mis sous tension) avec précision par tranches de 10 mn

Or la CNIL (commission nationale informatique et libertés) recommandait (nov 2015) que **l'usager devrait pouvoir s'opposer à l'enregistrement de la courbe de charge en local sur le compteur et à son transfert vers des tiers, et pouvoir désactiver ce stockage et purger ses données** (déménagt). En 2012, elle ne voyait l'intérêt d'une collecte de courbe de charge seulement si pb d'alimentation détectés, cf en 2010 : **«un relevé journalier est suffisant pour la facturation d'un abonnement standard»**.

- Données décodées, enregistrées, transmises à des tiers extérieurs pr traitement (= but 1er) via ondes GSM comme antennes relais du réseau de tél mobile.
-> **atteinte à la vie privée** car **courbes de charge contiennent tout sur les usages et habitudes d'une maison** : on peut savoir quel programme est regardé, si les habitants sont absents, etc.

Or :

- aucune des personnes équipées d'un Linky n'a été approchée pour solliciter son **libre consentement** pour la pose de ce compteur impliquant le partage de ses données

- au moins **5000 poseurs de compteur ont accès au n° du PDL, nom, adresse des clients + 80 entreprises prestataires de pose** (chiffres d'Erdff)... prestataires ne sont soumis à aucune charte de confidentialité garantissant protection des données personnelles

- a priori le système d'information entre prestataires et Erdff est tout à fait **piratable** : la CNIL indique dès 2010 une insuffisance de sécurité au niveau des syst de télésurveillance -> virus peuvent endommager centrales de production électrique.

- **n'importe qui ayant un tournevis** peut ouvrir et lire les données d'un compteur linky présent en extérieur, et bcp de données sont en lecture directe ! ex : puissance max atteinte dans la journée -> facile de comprendre si qqn absent de chez soi.

idem, **possibilité d'éteindre et d'allumer un appareil à partir du compteur !** (contact sec)

-> conclusion de chercheurs aux Pays bas en 2008 : **ces compteurs sont incompatibles avec le respect de la vie privée et violent l'article 8 de la conv europ des droits de l'h et des lib fondamentales.** (ce qui a conduit le Sénat dans ce pays à proposer le choix de 4 options pour mesurer leur conso)

- la CNIL recommandait en 2010 que toutes ces modifs liées à la vie privée devraient être connues par des doc d'informations du fournisseur, et que les fournisseurs devraient impérativement obtenir l'accord des consommateurs.

Risque sanitaire

Exposition permanente à des fréquences artificielles = effets méconnus mais au vu des symptômes ressentis par les personnes EHS, très préoccupant.

Demande croissante de la part des chercheurs : revoir à la baisse les normes d'exposition, par des directives plus protectives (cf loi abeille)

- rayonnement de radio-fréquences par techno CPL en permanence dans tout le circuit de la maison (63 000 à 74000 Hz superposé au 50 Hz)
- a priori rien ne l'arrête, il se diffuse partout, filtres : pas clair si possible, et pb voisins + réseau non blindé
- l'ANSES (ex AFSSET) recommandait ds rapport de 2009 **d'entreprendre de nv études «particulièrement pour les expositions chroniques de faible puissance permettant de confirmer la bonne adéquation des valeurs limites»**
- Suède : CPL depuis 2008, témoignages de pb de santé (d'où retour aux anciens compteurs pr certains) - EHS
- **Erdf ignore les ondes de basse fréquence qd ils présentent des mesures (video LNE = lié aux Mhz et pas aux kHz) et ont déjà menti en affirmant qu'ils travaillaient conjointement avec le ministère de la santé.**

Lettre ouverte du Criirem

Mesures faussées de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences)

(riirem

Centre de Recherche et d'Information Indépendant
sur les Rayonnements Electromagnétiques

Lettre Ouverte
21 juillet 2016

«Étude indépendante» sur le Linky, la main mise de l'ANFR.

En février 2016, en raison de la polémique sur les compteurs communiquant Linky, le CRIIREM a demandé la mise en place d'une étude indépendante et multipartite pour écrire un protocole de mesures adapté au fonctionnement du Linky, afin de pouvoir évaluer l'impact des champs électromagnétiques émis sur les biens et les personnes.

Suite à l'Audition du 11 mai à l'Assemblée Nationale, ERDF-ENEDIS a demandé une rencontre avec le CRIIREM au cours de laquelle il a déclaré accepter le principe de cette étude.

À la même date, l'ANFR publiait un rapport sur les émissions électromagnétiques du LINKY, rapport qui comprend de nombreuses erreurs et incohérences.

C'est pourtant l'ANFR qui nous invite à une réunion le 22 juillet dans le but de cautionner le protocole de mesures, élargi aux fréquences du réseau CPL utilisé pour le Linky, voire plus.

Ainsi, l'ANFR reprend la main et invite une vingtaine de représentants d'institutions, d'industriels, bureaux de contrôle, associations, et essaie de rassembler le plus de monde possible pour faire accréditer ses protocoles sur les rayonnements radioélectriques étendus au 50 Hertz.

Rappelons que le protocole ANFR concernant les hyperfréquences a permis de mesurer dans le centre de plusieurs grandes agglomérations des expositions de 0.00 Volt par mètre !!!!!

La demande du CRIIREM avait pour but de définir, sous l'égide de l'ADEME, un protocole permettant des mesures indépendantes et concernant uniquement le Linky afin de mettre fin aux confusions régnant autour du Linky, non de cautionner les protocoles de l'ANFR.

Si ERDF-ENEDIS accepte cette démarche, on peut s'attendre à un tollé général qui va encore alimenter le BUZZ.

Le CRIIREM quant à lui, n'assistera pas à ce type de réunion, il se désolidarise de cette déviance incroyable de la procédure proposée. Il refuse de se prêter à cette manœuvre de l'ANFR qui s'attend à ce que les nombreux participants cautionnent ses nouveaux protocoles incluant les bandes de fréquences du Linky.

Dans cette affaire, l'ANFR est juge et partie, elle a déjà réalisé des mesures sur le Linky, la laisser diriger cette réunion est une faute de déontologie.

Le Président du CRIIREM Pierre LE RUZ

La Secrétaire Générale Catherine GOUHIER-LECORRE

COMPTEUR LINKY QUAND TU NOUS TIENS

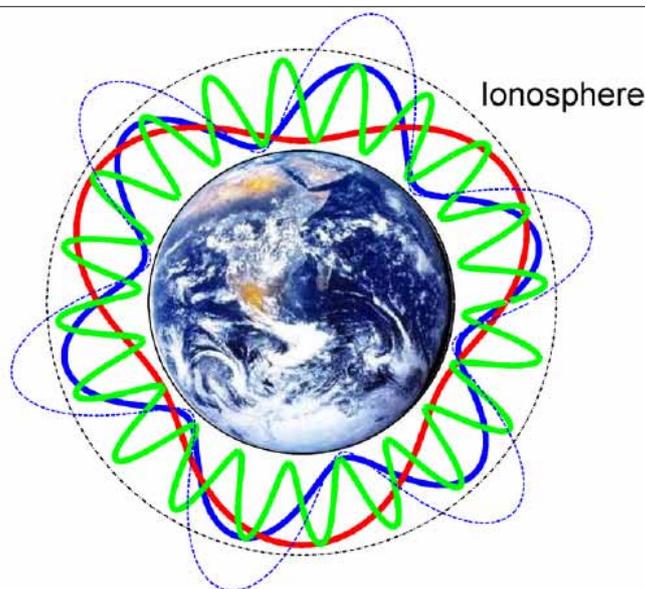


ET TOUT CELA SANS ASSURANCE

**3. L'urgence actuelle :
favoriser la vie,
protéger le vivant !**

Une planète vivante...

baignée de fréquences et d'ondes EM naturelles



Champ électromagnétique terrestre

Résonances de Schumann

Ondes EM naturelles présentes
en permanence dans l'atmosphère.

Appartiennent aux

Extrêmement Basses Fréquences

(= ELF en anglais : de 3 à 30 Hz)

Fréquence fondamentale :

7,8 Hz (mesurée au début des années 1960)

+ harmoniques : **14,3 / 20,8 / 27,3 et 33,8 Hz**

Variations de fréquence liées à divers paramètres
(changements de saisons, activité solaire, activité dans le champ magné-
tique de la terre, eau de l'atmosphère, etc)

Selon certains, cette fréquence serait plus haute à
l'époque actuelle (12,8 Hz ? 16,8 Hz ?).

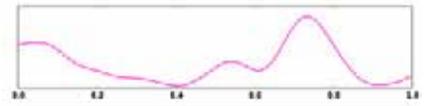
Des êtres vivants...

émettant eux aussi des fréquences sur une plage bien particulière, celle de leur pleine santé

Fréquences de l'activité cérébrale

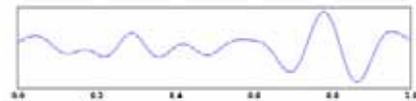
L'influx nerveux se propage selon divers rythmes électriques :

0,5 à 4 Hz : rythme Delta



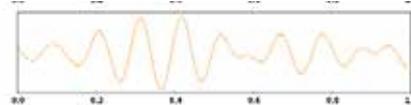
Rythme associé au **sommeil profond**. Présentes chez le **très jeune enfant**. Mobilisées dans les processus d'intégration, de laisser-aller. Impliquées dans les divisions cellulaires, la fabrication d'**hormones de croissance**, etc.

4 à 7 Hz : rythme Thêta



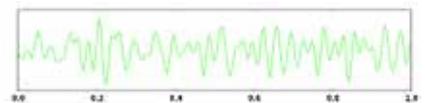
Fréquences principales présentes **chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte**. Liées à l'état de **relaxation profonde** (endormissement, rêve, semi-éveil, méditation, prière), à la créativité et spontanéité. Présentes dans les processus mobilisant les **émotions, les sensations, l'intuition, la mémoire**.

8 à 13 Hz : rythme Alpha



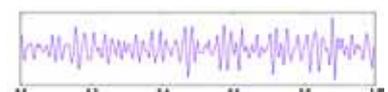
= les fréquences les **plus présentes dans l'activité totale du cerveau**. Liées à l'état de **conscience apaisé** (relaxation légère, bien-être). Emises surtout les **yeux fermés**. Liées à la production de **sérotonine**. Mobilisées dans les processus de **concentration, vision, gestion du stress et des émotions, conscience globale de soi**.

13 à 30 Hz : rythme Bêta



Rythme associé à état de **concentration active dirigée vers le monde extérieur** (vigilance, apprentissage, analyse, jugement, prise de décision, traitement d'infos). Ondes présentes brièvement en phase de **sommeil paradoxal**. Surproduction dans l'hémisphère droit cérébral : témoin de stress (insomnie, anxiété...).

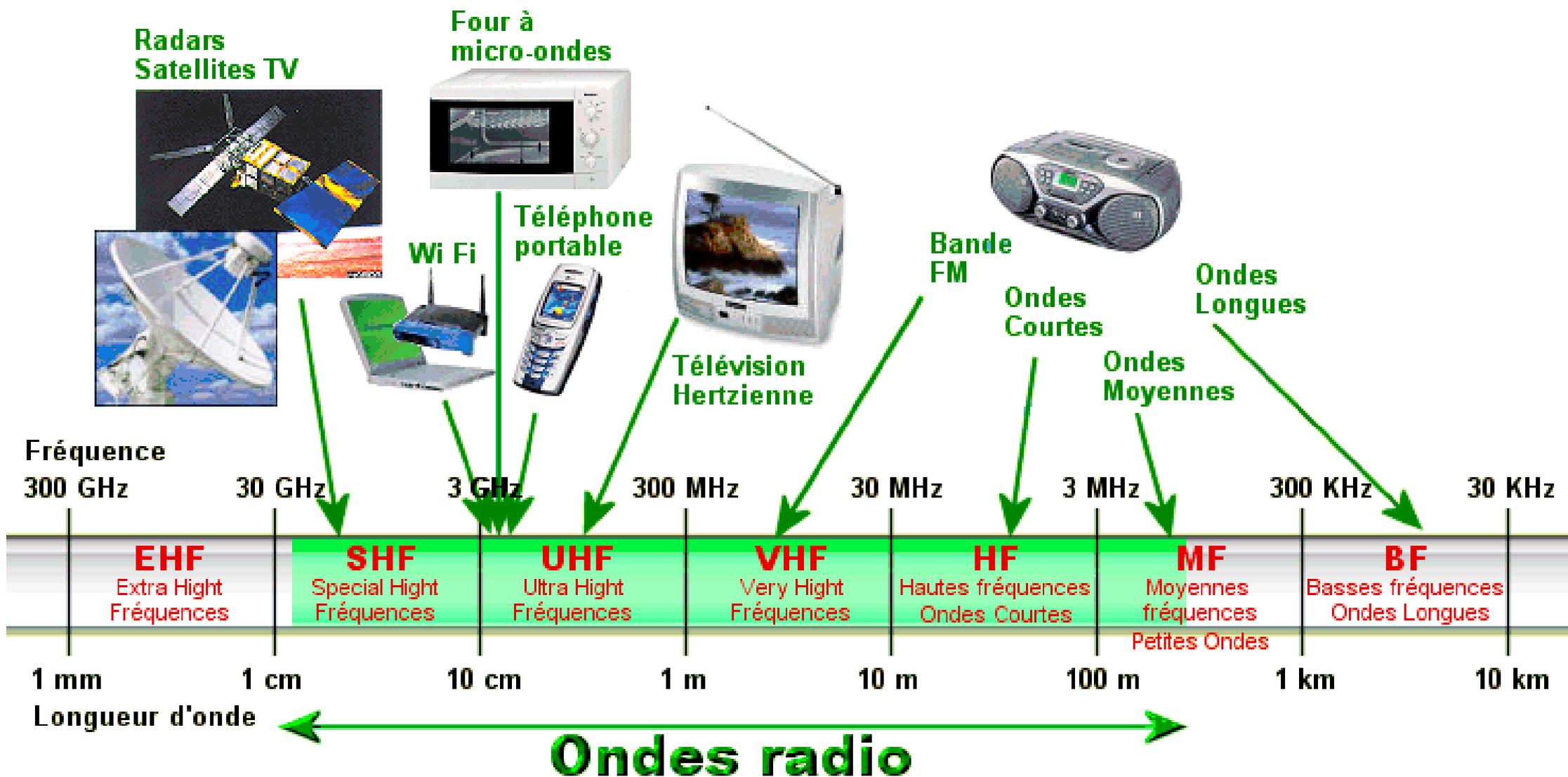
30 à 58 Hz : rythme Gamma



= la «colle» de toutes les activités cérébrales. Rôle de corrélation lors de **processus intenses** (résolution de pb, attention soutenue, mémorisation, traitement de tâches complexes). Lié à une **très grande activité** du lobe frontal. Ondes favorisées par le sommeil et la méditation. Activité faible ou perturbée si déficits d'apprentissage, maladies neurologiques, etc.

Les radio-fréquences

Un type d'ondes électro-magnétiques artificielles nocives



Les basses fréquences : de 3 Hz à 300 KHz = 300 000 Hz

Courant alternatif domestique = **50 Hertz**.

Un fil électrique sous tension produit un **CHAMP ÉLECTRIQUE** (même sans courant circulant), d'autant plus intense que la tension est élevée. L'intensité d'un champ électrique se mesure en **volts par mètre (V/m)**.

Sources : prises de courant, câbles électriques, rallonges, lampes métalliques, ordinateurs portables, chauffage électrique par le sol, appareils fonctionnant sur 220-230 V, lignes électriques moyenne et haute tension.

Valeurs limites conseillées : **bureau : 10 V/m, lit : 5 V/m**.

Les hautes fréquences : de 30 KHz à 30 GHz

Champs EM servant à transmettre des informations à grande distance. Les micro-ondes ou hyperfréquences sont produites par des champs EM de radiofréquence qui se situent dans la bande des gigahertz. L'intensité d'un champ électromagnétique se mesure en **volts par mètre (V/m)**.

Sources les plus courantes : téléphones sans fil, sur socle *, baby-phones*, téléphones mobiles* , box Internet (si wifi activée)*, four à micro-ondes*, antennes de téléphonie mobile**, émetteurs de radio-télévision**, Wimax** (Pollution : *intérieure / **extérieure)

Valeurs limites conseillées : **bureau : 300 mV/m (milli-Volts par mètre), lit : 100 mV/m**.

Quand on allume un appareil électrique, le courant passe et un **CHAMP MAGNÉTIQUE** se crée. L'intensité d'un champ magnétique se mesure en **nano Tesla (nT)**.

Sources : lignes électriques (surtout hautes tensions), transformateurs, moteurs électriques, appareils qui comportent des bobinages, certains chauffages au sol ou panneaux radiants, appareils électriques de fortes puissances (kW) : radiateurs électriques, plaques de cuisson, etc.

Valeurs limites conseillées : **bureau : 100 nT, lit : 50 nT**.



Pour emprunter nos appareils de mesures :
www.bonneassiette.org (rubrique « Prêt Locations »)
Tarifs : Adhérents : 5 € Non adhérents : 8 € (tarif 2016)

Pour information :

- **Association référente : CRIIREM**
centre de recherche et d'information indépendant
- **Association militante locale : AlterOndes35**
www.alterondes35.org
- **Professionnel local :**
www.electromagnetique.com (L'Hermitage 35)
diagnostic, mesures, installation protection etc.

Les fréquences CPL du Linky

=> exposition permanente à des fréquences beaucoup trop éloignées du vivant

CPL (courant porteur en ligne)

utilise de Basses Fréquences

Technologie basée sur des fréquences de **63000 à 74000 Hz** présentes dans toute l'installation électrique, portées par des câbles conçus pour un courant domestique de **50 Hz**.

-> pollution électromagnétique générée par **radiofréquences**

(radiofréquence : plage de 10 kHz à 300 GHz)

->>>> **exposition chronique** à de **basses fréquences** émises **en permanence dans tous les câbles** du réseau

Les fréquences GPRS du Linky

=> supplément d'ondes cancérigènes dans un environnement déjà saturé

GPRS (réseau de téléphonie mobile, actuellement 2,5 G, puis 3G)

utilise la Ultra Haute Fréquence

Chaque concentrateur communique par antenne au centre de gestion des données via des fréquences de **900 MHz (=900 millions de Hz)**.

-> pollution électromagnétique générée par **micro-ondes : hyperfréquences** émises dans un large rayon autour de l'antenne du concentrateur.

(UHF : de 300 MHz à 3000 MHz; hyperfréquences : de 1 à 1000 GHz = intermédiaire entre infrarouge et ondes de radiodiffusion)

->>>> **exposition** à des **hyperfréquences** classées **2B** par l'OMS depuis 2011) = **potentiellement cancérigènes pour l'homme**

Linky : schéma technique

CLIENTS

ERDF

SI

internet

fournisseur

centre de gestion des données

GPRS : 900 MHz
(= 900 millions de Hz)
pollution EM par micro-ondes dans l'environnement de l'antenne

concentrateur

transfo de quartier

CPL : 63 à 74 kHz
(= 63000 à 74000 Hz)

CPL
Le relevé des courbes de consommation est visuellement découpé en tranches de 10 mn, mais l'exposition au rayonnement est **PERMANENTE**

compteur Linky

compteur Linky

compteur Linky

CPL -> Pollution EM
par radiofréquences dans tout le circuit électrique domestique

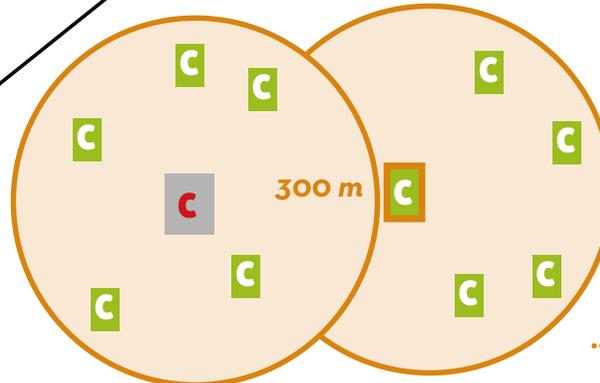


centrale nucléaire ou thermique

DATA CENTER

sauvegarde des données

Un compteur Linky peut prendre le relais du concentrateur quand la portée (300 m) par CPL devient insuffisante...



... et ce 8 x de suite !

Les data-center = 2 % de l'énergie mondiale selon Greenpeace.

A l'échelle européenne = 56 milliards de kW en 2008 et sans doute 104 milliards de kW en 2020.

+ moteur thermique diesel = générateur de secours carburant en continu

4. Possibilités d'action

Lettre de refus

Exemple 1 : Robin des Toits



Association régie par la loi du 1er juillet 1901
SIREN/SIRET n° 478 601 750 00027 APE : 9499Z
Membre du « **Rassemblement pour la Planète** »

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

Siège social : 22 rue Descartes 78460 CHEVREUSE
Adresse de correspondance : 33 rue d'Amsterdam 75008 Paris
Téléphone : 01 47 00 96 33
e-mail : contact@robindestoits.org
Site : www.robindestoits.org

Proposition de lettre à envoyer à ENEDIS (ex ERDF), votre fournisseur d'électricité, pour refuser le changement de votre ancien compteur électrique par leur nouveau compteur LINKY.

Ce texte de proposition de courrier est validé par le Conseil Juridique de l'association nationale Robin des Toits. Il est expressément court pour cibler une réponse précise d'ENEDIS (ERDF).

Quel que soit votre lieu d'habitation, cette lettre doit être envoyée en Recommandé avec A.R. au Président du Directoire d'ENEDIS :

Monsieur Philippe MONLOUBOU
34 Place des Corolles
92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Si vous en avez les moyens financiers, faites déposer cette sommation par huissier de Justice à l'adresse du siège social d'ENEDIS ci-dessus mentionnée – en utilisant les services d'un huissier exerçant dans le 92 (Haut-de-Seine) – seul compétent territorialement car c'est exclusivement l'adresse du destinataire qui compte.

Votre nom + prénom
Votre adresse

....., le2016

Recommandé A.R.

Monsieur Philippe MONLOUBOU
Président du Directoire
ENEDIS
34 Place des Corolles
92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Objet : compteur LINKY

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie (*nous vous prions*) de (*nous*) m'adresser les éléments contractuels vous permettant la pose, l'utilisation et la mise en fonction du compteur LINKY.

En effet, sauf erreur de ma (*notre*) part, ces éléments ne figurent pas dans les conditions générales de fournitures qui m'ont (*nous ont*) été notifiées lorsque j'ai (*nous avons*) souscrit un abonnement.

Dès lors, je m'oppose (*nous nous opposons*) à la mise en fonctionnement de ce compteur doté de caractéristiques nouvelles mettant en œuvre une technologie qui affectera l'ensemble de mon (*notre*) réseau électrique.

Tout changement des conditions de fournitures de l'électricité dans l'enceinte privée que constitue mon (*notre*) domicile doit nécessairement faire l'objet d'une disposition contractuelle acceptée par les deux parties.

Je vous prie (*nous vous prions*) d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes (*nos*) salutations distinguées.

Lettre de refus

Exemple 2 : Les citoyens éclairés (association de Lorient)

1 exemplaire AR à destination d'Enedis/erdf
1 copie à destination de M | Maire de

Mes coordonnées :

Avis de recommandé n° :

1 ex. A/R réception à Enedis Paris :
ENEDIS/ERDF Tour Enedis,
34 place des corolles
92079 Paris la défense cedex
+ 1 ex. A/R réception à Enedis St
Brieuc : ENEDIS/ERDF
22003 St Brieuc cedex 1
+ copie au maire

VALANT MISE EN DEMEURE ET SOMMATION DE NE PAS FAIRE.

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, je tiens à vous signifier mon refus de l'installation d'un compteur électrique communicant dit linky à mon domicile. Cet appareil fonctionne avec du CPL qui injecte des radiofréquences comprises entre 10 et 490 Khz, rajouté aux 50 hz seuls stipulés dans le contrat qui me lie à edf/erdf/enedis selon la norme NF- EN-50-160.

Nos compagnies d'assurance et de réassurance refusent aujourd'hui d'assurer tout ce qui concerne les dommages dus aux ondes électro magnétiques (pannes, appareils grillés, incendies, problèmes de santé). De plus, un tel compteur électronique présente de grandes fragilités aux catastrophes naturelles, orages (foudre), inondations, canicules, tempêtes magnétiques, ainsi qu'un risque de piratage.

Le CPL rend toute l'installation radiative, ce qui a été reconnu par Mr William Hosono, directeur Europe de la société Itron, lors du débat "éco" de Sud-Ouest, le mercredi 2 mars 2016 à la Cité Mondiale de Bordeaux. Le CPL demeure 24/24h dans les installations, même compteur coupé, et de ce fait le corps et particulièrement le cerveau ne peuvent s'y soustraire, ce qui nuit à la récupération indispensable durant le sommeil.

Je vous demande de faire le nécessaire pour que l'électricité délivrée à l'entrée de ma propriété soit « propre » c'est-à-dire de me garantir l'absence de rayonnement issus des signaux CPL des installations voisines, afin que moi-même et ma famille soient protégés des nuisances générées par ces radiofréquences et qu'il n'y ait aucune atteinte portée à la protection de mes données personnelles.

Enfin, afin que vous puissiez établir mes factures sur la base de mes consommations réelles, je m'engage à échéances trimestrielles, à vous transmettre, grâce au relevé confiance, mes relevés de consommation.

Vous remerciant de l'attention que vous aurez bien voulu porter à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

A

, le

Refus par les communes

Procédures en justice administrative contre les délibérations municipales anti-Linky : le point juridique

Condamnations ou pas, risques juridiques et financiers, rôle partisan de l'AFP et de l'Association des maires de France...

Au moment où nous écrivons ces lignes, environ 300 communes en France ont pris des délibérations contre le déploiement des compteurs communicants, à commencer par le fameux Linky. La plupart ont vu leurs délibérations attaquées en justice administrative par Enedis et/ou les préfets. Beaucoup d'informations fausses circulent à propos de ces procédures, voici les réponses aux questions que vous vous posez probablement.

Est-il vrai que « les préfets annulent les délibérations municipales anti-Linky » ?

NON : Le préfet, tout comme Enedis, peut seulement faire un «recours gracieux», c'est-à-dire demander à la commune de bien vouloir retirer sa délibération. Mais **la commune n'est absolument pas obligée d'obtempérer**. Il lui suffit de répondre, sans même avoir besoin de donner plus d'explications, qu'elle n'a pas la même analyse et que, de fait, elle maintient sa délibération. Le préfet ou Enedis peuvent ensuite saisir le Tribunal administratif pour essayer de faire annuler la délibération municipale, sans garantie de succès.

Est-il vrai que les communes qui ont pris des délibérations anti-Linky sont « poursuivies en justice » ou « se retrouvent avec des procès sur le dos » ?

NON : ces formules sont délibérément utilisées pour intimider les élus locaux, mais on ne peut pas comparer une procédure en justice administrative contre une délibération municipale avec le fait d'être « poursuivi en justice » comme des criminels ou des gangsters. Il arrive toutes les semaines en France que des délibérations municipales soient contestées en justice administrative (par le préfet, par une entreprise, par un administré, etc), cela n'a rien d'exceptionnel ou de grave. Les maires et autres élus municipaux n'iront pas aux galères !

La commune doit-elle lancer une procédure au Tribunal administratif pour maintenir sa délibération ?

NON : la commune n'a rien à faire, ce sont les plaignants, le Préfet ou Enedis, qui doivent saisir le Tribunal administratif s'ils veulent essayer de faire annuler la délibération municipale.

Est-il vrai que des délibérations municipales « anti-Linky » ont été annulées par les Tribunaux administratifs ?

NON. Plusieurs délibérations ont été visées par des procédures en **référé (*)** qui donnent lieu à **des jugements provisoires** en attendant les vrais jugements, sur le fond mais, du fait des délais de la justice, **ces jugements ne sont pas attendus avant fin 2017**. La plupart des communes n'ont pas reçu de référé mais directement les documents pour la procédure sur le fond.

Est-il vrai que les communes qui ont pris des délibérations municipales sont condamnées financièrement ?

NON (sauf à Bordeaux) : à chaque procédure en référé, Enedis demande au Tribunal administratif une pénalité de 4000 euros pour « punir » les communes anti-Linky et dissuader les autres de prendre à leur tour des délibérations. Cela démontre que Enedis et son programme Linky n'ont que mépris pour la démocratie locale, les élus municipaux et les habitants.

Heureusement, dans la quasi totalité des cas, les Tribunaux administratif refusent de condamner les communes à verser de l'argent à Enedis... sauf au Tribunal administratif de Bordeaux, où Enedis semble faire la loi : deux petites communes du Périgord ont été condamnées à payer 1200 euros à Enedis. Cependant, **une souscription solidaire a permis de rassembler bien plus que ces sommes.** Notons que l'AFP a édité une dépêche insistant lourdement sur cette condamnation, de même que l'Association des maires de France (Maire-info) qui l'a immédiatement fait savoir à toutes les communes de France, mais ces deux structures partisans se sont bien gardées de dire qu'il s'agissait seulement d'un jugement provisoire et que la souscription avait plus que remboursé ces pénalités.

Les procédures en référé (urgence) sont-elles justifiées ?

NON : comment justifier ces procédures en référé contre des communes où la pose des Linky est prévue en 2019 ou 2020 ? La procédure sur le fond aboutira en 2017 ou dans le pire des cas début 2018, pourquoi donc juger ces communes en urgence ?

On note d'ailleurs que ce sont de toutes petites communes qui sont poursuivies en référé : elles ont donc été soigneusement choisies par Enedis pour leur vulnérabilité, ce qui confirme que cette entreprise agit désormais comme les pires multinationales.

Il y a là une véritable instrumentalisation de la justice administrative par Enedis et il est incompréhensible que des juges administratifs acceptent d'être ainsi utilisés : en toute logique, ils devraient débouter Enedis en référé et renvoyer l'affaire à la procédure de fond.

Les communes qui ont délégué leur compétence à un Syndicat départemental d'énergie peuvent-elles prendre une délibération « anti-Linky » ?

OUI : le « camp du Linky » (Enedis, les préfets, les présidents de syndicats départementaux d'énergie, l'Association des maires de France, etc) prétend que la commune n'a plus son mot à dire et même que les compteurs d'électricité ne lui appartiennent plus (**)... alors qu'il n'y a pas eu de vente ou de transfert ! Ces affirmations en forme d'intimidation méritent donc d'être expertisées juridiquement, et il faudra attendre les jugements sur le fond, fin 2017 ou début 2018, pour en avoir le coeur net. De fait, d'ici là, **toute commune peut sans crainte prendre la position qu'elle souhaite**, sans se laisser intimider par les « autorités » et l'industriel Enedis.

(*) Référé et déferé ?

Tout comme les médecins du temps de Molière parlaient latin pour laisser les patients dans l'ignorance, la justice n'a pas son pareil pour embrouiller les citoyens avec des termes obscurs et, qui plus est, très proches. Ainsi, la plupart des communes reçoivent un **DÉFÉRÉ** pour une procédure sur le fond contre la délibération anti-Linky. Mais certaines sont aussi attaquées en **RÉFÉRÉ** : c'est une procédure d'urgence qui aboutit à un jugement provisoire dans l'attente du jugement sur le fond. Déferé ou référé, faites bien attention aux termes présents sur les documents que vous recevez.

()** Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2005 - date de scission d'EDF en plusieurs entreprises : EDF SA, RTE, Enedis (auparavant ErDF) - **les compteurs d'électricité appartiennent à la commune** : pas seulement ceux des bâtiments communaux, TOUS les compteurs d'électricité présents dans la commune.

S'informer & agir

-> Groupes sur Facebook

National >>> <https://www.facebook.com/STOPCOMPTEURSLINKYEAUGAZELECTRICITE/>

Dol-de-Bretagne >>> <https://fr-fr.facebook.com/LinkyDol/>

-> Liste d'infos groupée

Département 22 >>> <https://lists.riseup.net/www/info/stoplinky22>



-> **Signer la pétition** demandant le retrait des installations

<http://www.mesopinions.com/petition/sante/retrait-installations-compteurlinky/17539>

5. Partage

**Témoignages,
faits récents locaux et nationaux,
réponses aux questions**

SAINT-JUVAT. Quand les compteurs Linky pètent les plombs

Saint-Juvat est bien connu pour son école des 1.001 fleurs, pour son festival des 1.000 lumières. Va-t-il être remarqué aussi pour ses 1.000 « lumignons farfelus de Linky » ?

En rentrant de vacances, les époux Labbé, paisibles retraités de Saint-Juvat, ont eu la surprise de voir leurs ampoules qui clignotaient comme les lumignons d'un sapin de Noël. Ils ne s'attendaient pas à recevoir un tel accueil : à leur arrivée les lampes dans les chambres clignotaient joyeusement.

Ils ont éteint les lampes, mais celles-ci se sont assez vite rallumées, à leur plus grand étonnement. Le mystère a été bien vite aplani, en allant recueillir le courrier accumulé pendant leur absence. La société ERDF leur avait écrit en début de mois – après leur départ – les avisant qu'un compteur Linky serait installé le 19 septembre. Ils n'étaient pas présents : le compteur a été installé, puisqu'ils sont équipés d'un tableau extérieur à leur maison. Ils ont eu du mal à joindre quelqu'un au Numéro Vert mis à leur disposition sur la plaquette informative déposée dans leur boîte aux lettres.

« La réponse a été plus qu'évasive. On m'a trimbalé de service en services : tapez 1, puis tapez 4, etc... Pour finir par me dire qu'une enquête allait être ouverte ! » explique Bernard Labbé. Mais depuis 8 jours, ils n'ont plus de nouvelles « Notre téléphone fixe, sans fil, qui fonctionnait très bien est devenu inaudible, à cause d'un grésillement. Je suis obligé d'utiliser mon portable, dans la cour, car à l'intérieur de la maison, il ne passe pas. Nous utilisons des lampes de poche pour remplacer nos lampes de chevet sensibles. Nous revenons à l'ère de la chandelle, alors que nous avons un compteur... intelligent ! » s'amuse Martine Labbé, préférant en rire, mais quand même assez remontée contre ERDF qui lui a changé un compteur posé il y a tout juste deux ans. « Un



Bernard et Martine Labbé, avec Inès leur petite-fille, devant leur tableau électrique extérieur.

membre de notre famille, qui vit en Bretagne, nous a dit qu'il pose encore des anciens compteurs, pour les voir changer dans un mois. Quel gaspillage ! Qui va payer, au final ? » s'interroge Bernard, son époux.

Plus de machine à laver ni de télé depuis trois semaines

Une petite dame de plus de 80 ans, de Saint-Juvat, qui préfère garder l'anonymat, a eu encore moins de chance. « J'avais mis une cuisse de canard à la broche dans ma cuisinière électrique. Vers midi, les techniciens sont arrivés. Très polis et très gentils. Ils ont coupé le compteur et ont posé le Linky. Quand ils ont rétabli le courant, mes lampes ont brillé très fort et ont grillé. Ma cuisinière a fait

un bruit bizarre et a grillé elle aussi. Quant à la machine à laver, qui faisait une lessive au moment de l'arrêt du courant, elle s'est emballée et je n'arrivais plus à l'arrêter ! » se souvient la petite mamie.

Les techniciens, encore dans le bourg, sont intervenus rapidement : « Je ne sais pas ce qu'ils ont bricolé dans le compteur mais c'est devenu plus normal. Ils ont changé mes ampoules et elles ont tenu après » Elle a été renseignée par une conseillère ERDF au téléphone et a fait une déclaration à son assurance. « Un expert est venu, a tout constaté et enregistré. Il m'a indiqué que je devais aller dans une grande enseigne d'électroménager. En attendant, je n'ai plus de machine à laver, de télévision et de broche électrique. J'ai dû remettre en place mon

ancien téléphone, que j'avais heureusement conservé à la cave ! Je suis bien embêtée et mon assurance ne se soucie pas bien de mon embarras ! » explique-t-elle, désabusée.

Des satisfaits

Mais Saint-Juvat ne deviendra pas le village aux « 1.001 opposants » au compteur Linky. Un ancien commerçant, en retraite, indique qu'il n'a aucun souci. Un conseiller municipal fait le même constat. Un couple d'agriculteurs en retraite ne se plaint pas non plus. Une commerçante en activité dans le bourg, quant à elle, aurait préféré attendre un peu pour autoriser la pose de ce compteur intelligent. D'autres habitants, eux, ont refusé catégoriquement la pose de « l'engin malicieux ». Affaire à suivre.